

Bureau des procédures environnementales

Commune de WARNETON

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral du 27 octobre 2025, le préfet du Nord a prescrit une participation du public par voie électronique pour la société FLANDRIA ALUMINIUM relatif à sa demande concernant la construction d'un bâtiment pour abriter la future chaîne de laquage pour son site situé 40 route de Deûlemont sur le territoire de la commune de WARNETON .

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 15 jours consécutifs, du 17 novembre 2025 au 1 décembre inclus**. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance du dossier de porter à connaissance sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2025>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr, en précisant dans le sujet : PPVE FLANDRIA ALUMINIUM à WARNETON et exceptionnellement,
- par voie postale à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe : PPVE FLANDRIA ALUMINIUM à WARNETON.

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. **Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé puisque toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59000 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès Madame Clothilde Kaniecki , responsable HSE, par courriel : ckaniecki@flandria.com ou par téléphone : 06.99.05.60.96.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision de modification de l'autorisation environnementale éventuellement assortie de prescriptions complémentaires ou de refus au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.